



Une date à noter dans vos agendas : il s'agit de celle de l'Assemblée Générale du CLARPA.

Elle se déroulera à GRAND-CHAMP (Espace 2000). Plus d'infos prochainement !

SOMMAIRE

Page 1

- ◆ Mercredi 7 juin 2023 : assemblée générale du CLARPA
- ◆ Pensez à votre cotisation pour 2023
- ◆ Se retrouver dans de bonnes conditions
- ◆ Pour nous contacter

Page 2

- ◆ Des formations pour vous aider dans vos nouvelles fonctions
- ◆ Se faire rembourser certains frais

Page 3

- ◆ Naviguer à l'Ascension

Page 4

- ◆ Votre vie à la retraite ? Profitez-en pleinement.

Pensez à votre cotisation pour 2023

Certains clubs ne nous ont pas encore envoyé leur demande d'adhésion pour cette année.

Si vous aviez également adhéré à l'offre Groupama, votre **club n'est donc pas assuré** depuis le 1er janvier. Il est grand temps de le faire !

ATTENTION :

nous ne prendrons plus en compte les demandes d'adhésion qui nous parviendront **après le 31 mars**.

Vous avez décidé de ne pas renouveler votre adhésion au CLARPA ? Merci de **penser à nous le signaler**;

Se retrouver dans de bonnes conditions

Qu'il est bon de se retrouver dans un lieu chaleureux ! Forcément, cela passe par... du chauffage !

Certains adhérents hésitent à participer aux réunions du club, parce qu'ils ont froid. Jouer aux cartes avec des gants (oui, oui, certains le font !) ça n'est pas très pratique. Mieux vaut se retrouver alors chez l'un ou l'autre, dans

un environnement plus confortable. A terme, votre club risque de perdre des adhérents.

Les responsables de votre commune ne sont pas forcément conscients de cette réalité. C'est à vous de les informer de cette situation : vos adhérents sont des personnes âgées, fragiles. Elles ont le droit à un minimum de confort.



POUR NOUS CONTACTER

CLARPA

14 rue François Tanguy-Prigent - BP 40091 - 56892 SAINT-AVÉ Cedex

Standard : 02 97 54 12 64 / contact@clarpa.fr

Dominique MALIDIN : portable 06 62 00 12 64 / ligne directe 02 97 54 57 07 / [mail dmalidin@clarpa.fr](mailto:dmalidin@clarpa.fr)



Des formations pour vous aider dans vos nouvelles fonctions

Nous vous avons parlé, dans la *Lettre d'Information* de février, des formations proposées par le CLARPA.

Ces formations se déroulent sous forme d'apports théoriques et d'échanges entre les participants.

POUR VOUS INSCRIRE :

Appelez le CLARPA, en indiquant vos coordonnées et le nombre de participants. Nous vous donnerons alors l'adresse exacte de la formation.

A VENIR :

La fonction de président



CONTENU

- ➔ Rappel : l'association loi 1901 - Les statuts - Le CLARPA
- ➔ Quelles sont vos obligations ? Vos responsabilités ? Comment travailler avec le CA ?
- ➔ ...

POUR QUI ?

- ➔ De nouveaux président-e-s, ou des président-e-s élu-e-s depuis quelques années, qui souhaitent vérifier/ approfondir leurs connaissances/ échanger sur ce qu'ils vivent dans leur club.

DATES et LIEUX

■ PLOUGOUMELLEN

Jeudi 23 mars 2023 / 9h-12h30

■ REMUNGOL

Mardi 28 mars 2023 / 9h-12h30

■ Et prochainement dans le secteur de **SAINT-JACUT-LES-PINS**

La comptabilité du club



Excel, un outil numérique au service du club



La fonction de secrétaire



CONTENU

- ➔ Les tâches et les documents administratifs
- ➔ L'archivage des documents
- ➔ Quelques règles de communication
- ➔ ...

POUR QUI ?

- ➔ De nouveaux secrétaires, ou des secrétaires élus depuis quelques années, qui souhaitent vérifier/ approfondir leurs connaissances/ échanger sur ce qu'ils vivent dans leur club.

DATES et LIEUX

■ ELVEN

Jeudi 27 avril 2023 / 9h30-12h30

■ PLEUCADEUC

Jeudi 4 mai 2023 / 14h -17h

■ Et prochainement à **PLAUDREN**

Vous êtes secrétaire ou trésorier ?

Nous pouvons organiser une formation dans votre commune ou à proximité.

Appelez-nous !(*)

Se faire rembourser certains frais

Le bénévolat n'est pas une activité rétribuée.

Cependant, il est tout à fait possible de demander le remboursement de vos dépenses, si elles ont été faites pour le club.

Vous avez participé à une réunion inter-clubs, à une formation ? Vous avez fait des photocopies ?

Vous pouvez être remboursé(e) de ces frais. Vos dépenses doivent être justifiées : le trésorier a besoin de garder une trace en comptabilité. Pensez à conserver vos tickets de caisse.

Il est possible de compléter un document sur lequel vous inscrirez l'ensemble de vos dépenses, ainsi que vos déplacements (*). Il existe des modèles pour cela. Demandez-les nous !

Vous pouvez aussi appliquer un forfait mensuel ou annuel. (ex : une somme allouée à la secrétaire, pour les cartouches d'encre de son imprimante et le papier qu'elle utilise).

Dans tous les cas, c'est le CA qui décide du mode de remboursement. N'oubliez pas de faire apparaître votre décision dans le compte-rendu de réunion.

Vous avez des questions ? Appelez-nous !

(*) Au CLARPA, nous appliquons le barème de 0,42€/km

(*) Voir nos coordonnées p1

Naviguer à l'Ascension

Bonne nouvelle : la Semaine du Golfe est de retour !

Du 15 au 17 mai, le CLARPA vous invite à un déjeuner-croisière au départ de Port-Blanc (Baden).

Une balade de 2h30 sur le Golfe et ses 42 îles, avec escale sur l'île aux Moines.

TARIF :
53€/personne
(traversée
+ repas)

Inscrivez-vous vite :
les places
sont limitées !



ATTENTION !
Nous enregistrerons les inscriptions en fonction de la date de votre demande.

Vous embarquerez sur un bateau de la Compagnie Izenah Croisières, d'une capacité de 120 passagers.

Après ce déjeuner-croisière, vous ferez escale sur l'île aux Moines.

Vous rentrerez à l'heure qui vous convient, jusqu'à 20 heures, en utilisant les navettes gratuites (départs tous les 1/4 d'heure).



MENU Cochon grillé

Apéritif cocktail

Kir breton, réductions salées

Plat

Porcelet grillé
Tombée de chou vert à la bretonne
et gratin de pommes de terre
Croustillant de Tome de Rhuy au cidre

Dessert

Far breton
Caramel au beurre salé

Boissons

Domaine de Medeilhan
(blanc ou rouge)
1 bouteille pour 4 personnes
Eau minérale

Café

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour vous rendre à Port-Blanc :

- Vous pouvez venir en bus (pensez à proposer ce trajet à des clubs voisins !)
- Vous pouvez covoiturer.

Un champ sera mis à votre disposition, sur la route menant à Port-Blanc.

De là, une navette gratuite vous acheminera jusqu'à l'embarcadere.

Merci de respecter ces règles, afin de faciliter la circulation..



POUR VOUS INSCRIRE

Appelez-nous le plus rapidement possible, en nous donnant un chiffre approximatif de participants, et en précisant bien la date . (*)

Envoyez le règlement global par chèque bancaire à l'ordre du CLARPA.

Vous recevrez d'autres informations ultérieurement.

(*) Voir nos coordonnées p1



Pour entretenir votre santé et améliorer votre bien-être, des événements gratuits, près de chez vous, sont organisés par le CLARPA.

POUR TOUS CES ATELIERS :

Inscriptions auprès de
Carole DANIEL
CLARPA
02 97 54 12 64



OSONS LE BUS

Venez tester un trajet en bus à partir de chez vous

Vous n'avez pas encore eu l'occasion de prendre le bus pour vous rendre à un rendez-vous, faire des courses, vous balader ?

Prochainement, nous proposerons des sorties « Osons le bus » à partir des communes suivantes :

- ◆Priziac
- ◆Guiscriff
- ◆Ploërdut
- ◆Meslan



ATELIERS D-MARCHE

Pour encourager à marcher plus au quotidien

Vous aimeriez marcher plus souvent et ne trouvez pas la motivation. Le podomètre, remis lors de la 1^{ère} séance, sera votre outil indispensable pour changer vos habitudes et marcher plus au quotidien.

➔ A PLESCOP

- ◆6 séances entre le 8 avril et le 23 juin
- Au cours de cet atelier, le groupe choisira un circuit et en réalisera la carte.

➔ A MEUCON

- ◆4 séances entre le 8 avril et le 22 juin

LES CAFÉS CONNECTÉS

(Rappel)

Vous avez un ordinateur, un smartphone ou une tablette et vous souhaitez apprendre à mieux vous en servir ?



Les Cafés connectés ont lieu tous les 15 jours sur plusieurs communes, notamment :

➔ A BIGNAN (Salle des Fêtes)

- ◆Vendredi 7 avril : Trouver un itinéraire et découvrir sa maison vue du ciel
- ◆Vendredi 21 avril : Venez avec vos questions (à la médiathèque)
- ◆Vendredi 5 mai : Scannez vos documents à partir de votre smartphone

➔ A ETEL (Médiathèque)

- ◆Mardi 11 avril : Trouver un itinéraire et découvrir sa maison vue du ciel
- ◆Mardi 25 avril : Faire des réservations sur le site des médiathèques
- ◆Mardi 9 mai : Scannez vos documents à partir de votre smartphone

Il n'est pas nécessaire de suivre l'ensemble des séances.